

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 21 MARS 2024

Convocations adressées le : Jeudi 14 mars 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 6
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2
Nombre de pouvoirs attribués : 3
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Christian GATARD ;
Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Régis SALIC ; Michel PADONOU

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christian GATARD de Frédéric AUGIS
Franck MAZET de Brigitte PINEAU
Christophe BOULANGER de Laurent RAYMOND

Absents excusés:

Aude GOBLET ; Sébastien MARAIS ; Cédric DE OLIVEIRA ; Nathalie SAVATON ;
Gérard SERER ; Michel GILLOT ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; EVELYNE DUPUY.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

**C 24/03/11 - INSTITUTIONS - INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE
PRESIDENT ET PAR DELEGATION**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 1^{er} mars 2023, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

➤ **Signature des arrêtés suivants :**

- **Arrêté 2024-09** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2024-06 cession d'autobus Renault Master A24 et A25
- **Arrêté 2024-10** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2024-07 cession bus 289
- **Arrêté 2024-11** : Arrêté modificatif de l'arrêté 2023-35 cession bus 294

➤ **Signature des marchés suivants :**

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Montant en € HT	Date de notification
24001T01	KUBA	Mise en place de nouveaux contrôleurs d'accès au P+V en lieu et place des actuels contrôleurs d'accès AC 6000	Maxi: 300 000,00 € pour 3 ans	14/02/2024

➤ **Signature des avenants aux marchés suivants signés par le mandataire TRASAMO – LA SET dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 19 février 2020 :**

- Avenant n°2 au marché 21.012.L2C « Missions d'organismes qualifiés agréés pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de la métropole Tourangelle – Lot n°1 – OQA IU »

Titulaire du marché : CERTIFER SA
Avenant notifié le 21/02/2024

- Avenant n°2 (Avenant de transfert) à l'accord-cadre relatif à des prestations de géomètre expert pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway et ses composantes sur le territoire de la métropole tourangelle (n°21.001.L2C)
Titulaire : GEOFIT
Avenant notifié le 27/02/2024

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ;
et L. 5211-10 ;


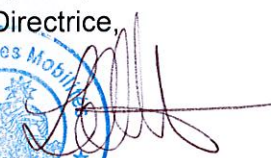

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 ;

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Franck MAZET</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
--	---